

Public concerné

Tout public. Demandeur d'emploi, salarié.

Pré-requis

Débutant.

Être à l'aise avec les fondamentaux, lire, écrire et compter

Avoir sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle (EPI).

Objectifs

Etre capable de réaliser des constructions en béton armé, coffreur génie civil, coffreur boiseur, cimentier.

Obtenir le Titre Professionnel Coffreur Bancheur **ou** valider un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles.

Moyens pédagogiques, techniques et encadrement

Formateurs référencés dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

Pédagogie interactive : formateur /stagiaires.

Apports méthodologiques par le formateur.

Exercices pratiques, études de cas, mise en situations.

Modalité d'évaluation et suivi administratif

L'ensemble des modules (4 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau BEP/CAP de coffreur bancheur.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

Contrôle des connaissances.

Attestations de présence et de fin de stage individuelles envoyées aux stagiaires.

Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.

Conditions de réussite

Afin d'assurer la réussite de cette formation, il est nécessaire de respecter un certain nombre de règles :

Le contenu du programme de formation devra être lu par le stagiaire avant le premier jour de formation.

La convocation à la formation devra être remise en main propre au stagiaire.

Le stagiaire inscrit doit s'engager à participer à la totalité du programme.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

DUREE – LIEU DU STAGE – TARIF

Lieu : Saint-Denis (93) **ou** Ocquerre (77)

Horaires : 9h00-12h00 - 13h00-17h00

Nombre d'heures de formation : 420 Heures **ou** 105 heures par CCP

*** Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCA)**

Contenu

1. Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

- o Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables.
- o Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé.
- o Couler le béton d'un ouvrage en béton armé.
- o Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied.

2. Réaliser des ouvrages banchés en béton armé

- o Élinguer et manutentionner une charge.
- o Coffrer des ouvrages en béton armé au moyen de coffrages-outils.
- o Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé.
- o Couler le béton d'un ouvrage en béton armé.

3. Réaliser la pose et le liaisonnement d'éléments préfabriqués

- o Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied.
- o Élinguer et manutentionner une charge.
- o Poser et liaisonner des éléments préfabriqués courants.

4. Réaliser des radiers, des planchers de type dalle pleine et des tabliers d'ouvrages d'art

- o Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied.
- o Élinguer et manutentionner une charge.
- o Construire un dispositif d'étalement provisoire.
- o Réaliser les coffrages de radiers, dalles, planchers et tabliers.
- o Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé.
- o Couler le béton d'un ouvrage en béton armé.

Le coffreur bancheur procède à la mise en place des coffrages et moules ainsi que leur étalement.

Après avoir positionné les armatures, il met en œuvre du béton. Quand celui-ci a atteint le niveau de résistance requis, le coffreur bancheur décoffre l'ensemble.

Suivant la nature de l'ouvrage, il peut mettre en place des éléments préfabriqués de béton armé ou précontraint.

Il utilise des coffrages-outils standards ou des coffrages spécifiques en fonction des caractéristiques de l'ouvrage à réaliser.

Très souvent, il travaille en coordination avec le conducteur de l'engin de levage.

Le titre professionnel est composé de 4 Certificats de Compétences Professionnelles, correspondant aux activités du Coffreur Bancheur.

Pour tout renseignement, contacter votre IFRBTP77 au 01 64 87 66 13

IFRBTP77 : 45 Rue Nouvelle 77190 DAMMARIÉ LES LYS

Contact : Responsable de formation Tel : 01 64 87 66 13 Fax : 01 64 83 59 19 Mail : ifrbtp77@ifrbtp77.fr

Site internet : www.ifrbtp77.fr Siret : 319 882 858 000 16 Naf : 8559B N° de déclaration d'activité : 11.77.00021.77

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat – Forme juridique : Association loi de 1901.

La signature de ce présent bulletin vaut pour bon de commande et acceptation des conditions générales de vente (dernière page)

Bulletin à retourner à votre IFRBTP 77 pour réservation de vos places par mail : ifrbtp77@ifrbtp77.fr

ENTREPRISE :

Adresse :

Activité de l'Entreprise : **Effectif entreprise**

E-mail : @

Téléphone : **Fax :**

Êtes-vous adhérent d'une organisation professionnelle ? **Oui** **Non** Laquelle :

N° de SIRET : (14 chiffres)

Code NAF : (4 chiffres + 1 lettre)

Personne à contacter (Formation) : **Portable :**

STAGIAIRE NOM **Prénom**

Statut : **Artisan / Gérant non salarié**
Ou Salarié / Gérant salarié
Ou autre Précisez

Poste occupé dans l'entreprise :

Etam Cadre Ouvrier

Personne en situation de handicap ? **Oui** **Non**

Date de naissance : **Portable :**

Veillez cocher l'option choisie (le ou les Certificats de Compétences Professionnelles que vous souhaitez valider) :

- CCP « Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel » – 105 heures
- CCP « Réaliser des ouvrages banchés en béton armé » – 105 heures
- CCP « Réaliser la pose et le liaisonnement d'éléments préfabriqués » – 105 heures
- CCP « Réaliser des radiers, des planchers de type dalle pleine et des tabliers d'ouvrages d'art » – 105 heures

Ou Titre Professionnel complet – 420 heures

Pour Client
(Bon pour accord) Signature

Cachet entreprise

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

« L'IFRBTP 77 », dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle (Association 1901) dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11.77.00021.77 auprès du préfet de la région Ile de France et dont le siège social est établi à 45 Rue Nouvelle 77190 DAMMARIÉ LES LYS. L'IFRBTP 77 développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. L'intégralité de l'activité de l'IFRBTP 77 est sous-traitée. L'ensemble des prestations de l'IFRBTP 77 est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet
Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés, agents. Et lui-même.

Le Client reconnaît également, ayant pris connaissance du contenu de la formation et ayant signé un bulletin d'inscription, qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins. Le client a réalisé au préalable une analyse des besoins de formations avec ses collaborateurs afin de mettre en œuvre les projets de formations retenus. La signature du bulletin d'inscription vaut pour bon de commande et acceptation des conditions générales de vente.

Dispositions générales
Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Il doit s'assurer que les stagiaires choisis par ses soins répondent aux pré-requis indiqués sur le programme de formation et d'avoir informé, en cas d'un handicap de son salarié, l'ifrbtp77 en amont sur bulletin d'inscription, afin que celui-ci mette tout en œuvre à son accueil ou à sa réorientation vers une structure compétente. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. Ce document sera communiqué en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels
Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande, soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande, soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de présence et l'attestation de fin de stage seront délivrées à l'issue de chaque formation, par courrier, au stagiaire.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Dans ce cas uniquement, le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Prestataire.

Règlement par un OPCO (subrogation)
En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client. Le client reste responsable de la totalité des sommes dues en cas de refus ou de défaillance de l'OPCO. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire 15 jours avant le début de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation et de report
Annulation des formations à l'initiative du Client
Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.
Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité,
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- Annulation ou désistement dans les 7 jours avant le début de la formation : 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- La facture sera alors émise et n'aura pas valeur de convention.

Remplacement
Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 7 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCO pour la prise en charge de la formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session
Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités sauf cas exceptionnel (insuffisance la veille pour le lendemain pour motif grave).

Facturation (facture vaut convention)
Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. **Un règlement de 100% de la somme totale TTC imputable au Client (en cas de subrogation partielle ou totale, le calcul sera proratisé) sera demandé 10 jours avant la date de stage afin de valider définitivement** l'inscription du stagiaire auprès de l'IFRBTP 77. Certains tarifs peuvent être différents en fonction du lieu de réalisation (nous contacter).

Toute facture est payable à **réception**, sans escompte, lorsque le règlement n'est pas parvenu avant la date de formation pour une raison justifiée. Le règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire (IFRBTP 77). Pénalités de retard : conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement prévue figurant sur la facture ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € ; le montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est le taux appliqué par la BCE majoré de 10 point.

Les factures sont envoyées à l'issue de la formation aux entreprises et OPCO (subrogation).
Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont à la charge du Client.

Responsabilité
La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.
Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle
Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.
Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité
Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

RGPD
Conformément au nouveau règlement général sur la protection des données personnelles, nous nous engageons à protéger vos données personnelles et respecter les réglementations européennes et françaises applicables. Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à faire appel à des prestataires et OPCO auxquels nous transmettons des données mais pour les seuls besoins liés à la réalisation de l'action de formation. Nous exigeons de nos sous-traitants et OPCO le respect de la législation en vigueur et nos instructions.
Le signataire du bulletin d'inscriptions s'assure du bon accord des personnes concernées quant à la transmission de leurs données personnelles.
En signant le bulletin d'inscription, vous êtes réputés avoir accepté que les informations saisies soient utilisées, exploitées et traitées dans le cadre d'une relation commerciale.

Communication
Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

Différends
En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.

IFRBTP77 : 45 Rue Nouvelle 77190 DAMMARIÉ LES LYS

Contact : Responsable de formation Tel : 01 64 87 66 13 Fax : 01 64 83 59 19 Mail : ifrbtp77@ifrbtp77.fr

Site internet : www.ifrbtp77.fr Siret : 319 882 858 000 16 Naf : 8559B N° de déclaration d'activité : 11.77.00021.77

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat – Forme juridique : Association loi de 1901.